

Règlement :

- La randonnée des 3 villages est sans chronométrage, accessible aux randonneurs et aux marcheurs nordique. Les circuits sont entièrement balisés.
- C'est une boucle en 2 étapes qui part du lac de Catus avec une pause déjeuner à Nuzejouls. L'étape du matin propose 2 distances de 10 et 15kms. L'étape de l'après-midi est de 11km.
- Elle est organisée par Myriam Grenier représentant le Foyer rural de Calamane, Sylvie Bach et Didier Trudgett .
- Le nombre de participants est limité à 99.
- Les inscriptions se font de préférence sur Internet via le site de Chronostart, par courrier à l'un des 3 organisateurs ou sur place à partir de 8H30 dans la limite des places disponibles.
- Aucun remboursement ne sera possible en cas de désistement sauf certificat médical contre-indiquant la randonnée.
- Le tarif est de 10€ quelques soient les circuits choisis et quelque soit l'âge et inclut le casse-croûte de midi et les ravitaillements.
- Les mineurs seront sous l'entière responsabilité d'un adulte qui devra l'accompagner.
- Nos amies les bêtes sont acceptées à condition d'être tenues en laisse pendant tout le circuit et les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'un quelconque accident causé par l'animal ou sur l'animal.
- Les participants devront respecter le code de la route et signaler aux organisateurs un éventuel abandon.
- Chaque participant devra choisir le circuit qui correspond à ses capacités physiques et s'équiper en fonction des conditions météo.
- Le départ du matin sera donné à 9H00 pour le 15km et à 9H30 pour le 10km et chacun pourra progresser à son rythme. Le départ de l'après-midi qui part de Nuzejouls sera donné à 14H. Le casse-croûte et les ravitaillements ne seront plus assurés au-delà de ces horaires.
- L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF N 4491989B. Les licenciés et les adhérents de certaines associations bénéficient de garanties accordées par l'assurance « individuelle accidents ». Il incombe aux participants qui ne bénéficieraient pas de cette protection de s'assurer personnellement s'ils le souhaitent.
- Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image, comme il renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs pour l'utilisation faite de son image.